

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

**Objet : Service Général**  
**Approbation du compte de Gestion 2014**

L'an deux mil quinze, le 11 avril, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

**N° : 15/9**

**Convocation le : 3 avril 2015**

**Présents :** Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

**Absents :** Olivier BURESI

**Certifié rendu exécutoire**

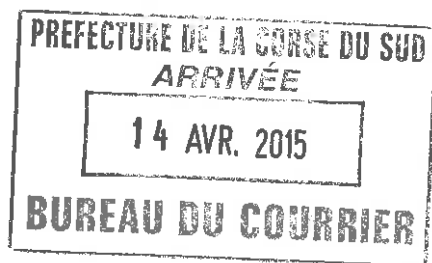
**Pouvoirs donnés par :** Dominique BARTOLI à Marie-Pierre BARTOLI, Coralie MANCINI à Martine CHIARELLI, Ilana PERETTI à Antoine GIORGI

**Transmission : 14 avril 2015**

**Publication : 14 avril 2015**

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre BARTOLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1, L.2343-2 et L.1617-1,  
Vu le Code des Communes R.241-1 à R.241-33



Le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 du service général a été réalisée par le receveur en poste à AJACCIO et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 01.06.2015, comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

**ADOpte** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2014 du service général dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

